

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE A L'INSTALLATION

Dossier à adresser au CLASS sous enveloppe fermée portant la mention « CONFIDENTIEL- NE PAS OUVRIR »

Les dossiers incomplets (pièces justificatives manquantes ou non conformes) ne peuvent pas être traités. A compter de 2018, ils sont renvoyés directement à l'expéditeur.

Informations agent

NOM : **Prénom :**

Structure / direction / service : **N° de sécurité sociale :**

Vous sollicitez une aide : à la caution au déménagement

Informations concernant l'installation

Avez-vous déjà bénéficié de l'aide à l'installation ? OUI NON

Si oui, date d'attribution de l'aide précédente :

Précédent établissement d'exercice :
.....

Date du changement de domicile :

Ancienne adresse :
.....

Nouvelle adresse :
.....

Toute fausse déclaration entrainera le remboursement de l'aide perçue indûment

Fait à _____, le _____

Signature du demandeur

Cadre réservé à l'administration

Montant du QF	
Montant à payer à l'agent	

Exercice : 2018

N° Facture :

Certifié exact, le

Compte général : 6474

Compte budgétaire : PG_SOC

L'ordonnateur,

Centre financier : U98ADSOC

N° Projet (EOTP) : DU98ASOCLOGEMENT

MODALITES POUR LES DEMANDES D'AIDE A L'INSTALLATION

Toute première demande de l'année civile en cours doit être accompagnée du dossier d'ouverture de droits aux prestations sociales UCA dûment complété.

Conditions d'attribution

- Être, dans l'année civile, stagiairisé ou titularisé par concours interne comme BIATSS ou être titularisé comme enseignant ;
- Apporter la preuve du déménagement généré par la nouvelle situation administrative ou de l'installation en dehors de la ville d'origine ;
- Cette prestation peut concerner des personnels locataires mais aussi propriétaires ;
- Les personnels logés par l'établissement ne peuvent pas prétendre à cette prestation ;
- Cette aide est non cumulable avec l'AIP et l'aide à la caution / au déménagement ;
- Dans la limite d'une aide tous les 3 ans.

Montant de la prestation

QF ≤ 12400 €
350,00 €

Qui peut en bénéficier ?

Les bénéficiaires des prestations sociales UCA sont :

- les agents titulaires ou stagiaires de l'Université Clermont Auvergne ;
- les agents contractuels de l'Université Clermont Auvergne sous contrat à durée indéterminée (CDI) ;
- les agents contractuels de l'Université Clermont Auvergne sous contrat à durée déterminée (CDD), de droit public et de droit privé, d'une durée supérieure ou égale à 6 mois ou ayant à leur actif une période de contrats cumulés de 6 mois.

Les personnels rémunérés à la vacation ne sont pas bénéficiaires de l'action sociale UCA.

Comment en bénéficier ?

L'aide à l'installation des personnels de l'État (AIP), plus avantageuse, doit être sollicitée en priorité. Attention, un délai de 6 mois maximum doit être respecté entre l'installation dans le logement et le dépôt de la demande ainsi qu'un délai de 24 mois entre l'affectation et le dépôt de la demande.

Le formulaire de demande doit être renvoyé au CLASS dans le mois qui suit le déménagement, accompagné des pièces justificatives obligatoires suivantes :

- Copie de l'arrêté de titularisation ou de stagiairisation ;
- Copie du procès-verbal d'installation sur le nouveau poste ;
- Justificatifs de l'ancienne et de la nouvelle adresse (ex. factures fluides, téléphone, ...);
- Attestation de l'employeur du conjoint concernant le paiement ou le non-paiement d'une aide équivalente.

**Les prestations sociales versées par l'établissement sont des prestations à caractère facultatif :
Elles ne peuvent être accordées que dans la limite des crédits prévus à cet effet.**

Service Culture, Loisirs, Action sociale & Sport

Campus des Cézeaux
7, place Vasarely – CS 60026
63178 AUBIERE Cedex

Gestionnaire de l'action sociale : Nathalie PINEL

Tél. 04 73 40 51 91
social.class.dvu@uca.fr